

Communiqué FSU

Les Lilas le 13 octobre 2015



Air-France : ne pas oublier la violence sociale

La manifestation des salarié-e-s d'Air France du 5 octobre contre le plan social de la direction qui vise à supprimer près de 3 000 emplois a rassemblé plusieurs milliers de personnels. Ils se sont rassemblés pour faire part de leur colère et de leurs revendications, dans le calme et la dignité, réunissant pour la première fois toutes les catégories de personnels (personnels au sol, navigants, commerciaux, techniques...). Cependant lors de cette journée, des dirigeants de cette entreprise ont été pris à parti par quelques salariés.

Même si la FSU condamne toute forme de violence, et ne cautionne en aucune façon les violences physiques exercées contre les personnes, elle souhaite rappeler que la violence sociale exercée quotidiennement contre les salariés est inacceptable et est le fait des politiques menées contre les salariés, politiques qui visent d'abord le profit des actionnaires et du patronat. Cela devrait appeler l'attention des médias et des représentants élus au moins à la même hauteur que cette réaction d'indignation de personnes que l'on licencie !

On ne peut par ailleurs dédouaner la direction du groupe de ses responsabilités, qui, par une pratique du « dialogue social » désastreuse, a cherché à opposer les catégories entre elles.

La FSU est aux côtés des personnels qui se battent pour maintenir l'emploi et l'activité de la compagnie, pour refuser ce nouveau plan social. Elle condamne la violence sociale, l'attitude de la direction, les propos du Premier ministre et l'absence de véritable dialogue.

Elle rappelle que le dialogue social, la négociation dans le respect de tous et dans l'intérêt des salariés doivent primer et que les organisations syndicales qui représentent les personnels et défendent leurs intérêts sont utiles et indispensables dans ce processus.

Dans ce cadre, l'arrestation de cinq salariés, au petit matin à leur domicile, est totalement indigne et disproportionnée au regard des actes qui leur sont imputés. La FSU, qui condamne toute criminalisation des actions syndicales, condamne les conditions de cette interpellation et demande la libération des personnes incriminées. Elle demande qu'aucune sanction ne soit prise contre ces salariés.

L'État actionnaire doit prendre toutes ses responsabilités en désignant, comme le demande l'Intersyndicale, un représentant pour dresser d'autres perspectives que celle de l'attrition de l'activité Air France et mettre fin au blocage social qui mène Air France dans une impasse.